

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Commune recherchée :

93000 Bobigny

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION



sur ma commune :
EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE



sur ma commune :
EXISTANT



SÉISME



sur ma commune :
FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN



sur ma commune :
EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



sur ma commune :
IMPORTANT



RADON



sur ma commune :
FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)



sur ma commune :
CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



sur ma commune :
CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS



sur ma commune :
CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Bobigny

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- Par ruissellement et coulée de boue
L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. En ville, ces eaux de pluies peuvent saturer rapidement les réseaux d'évacuation et emprunter alors les rues en créant des courants dangereux. En milieu rural, le ruissellement peut se transformer en coulée de boue.
- Par remontées de nappes naturelles
En cas de précipitations de longue durée, le niveau de la nappe phréatique, excessivement chargée, peut remonter à la surface du sol, et inonder les zones alentours.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



DDRM : DDRM93

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

- Par ruissellement et coulée de boue
- Par remontées de nappes naturelles

4 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

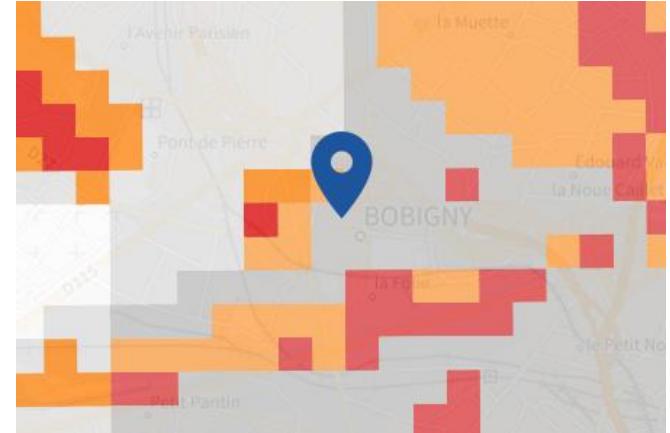
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500587A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/08/1995	31/10/1995
MDIE900018A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/06/1990	19/12/1990
ECOA8800084A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/07/1988	03/11/1988

Risque de remontées de nappe sur Bobigny

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

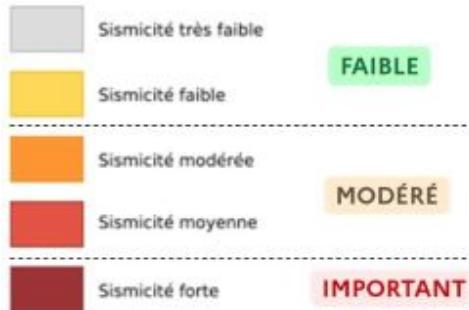
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risque de séisme sur Bobigny

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Bobigny

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Pour les départements 78, 91, 95 ainsi que Paris-Petite couronne les données cavités ne sont pas présentées sur le portail Géorisques. Nous vous invitons, si vous souhaitez plus d'information pour ces zones géographiques, à consulter les sites suivants :

- Paris petite couronne : <https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-les-sous-sols-2317/>
- Départements 78,91,95 : www.igc-versailles.fr/

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement

Informations détaillées :



PPRN : R111.3 - Bobigny

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé R111.3 - Bobigny a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 26/01/1966

Date d'approbation : 21/03/1986

Le PPR couvre les aléas suivant :

Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements d'origine naturelle (cavités souterraines)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : DDRM93

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Tassements différentiels

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".



Legend for symbols:

- Cave
- Carrière
- Naturelle
- Indéterminée
- Galerie
- Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- Puits
- Souterrain
- Glissement
- Erosion des berges
- Effondrement
- Coulee
- Eboulement

Risque de mouvements de terrain sur Bobigny

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque de retrait gonflement des argiles sur Bobigny

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Faible

Modéré

Important

Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de **2/3**. Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

2 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2112080A	Sécheresse	01/07/2020	07/05/2021
INTE9400220A	Sécheresse	01/06/1989	10/06/1994

Risque radon sur Bobigny

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



 Faible  Modéré  Important

Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de 1/3.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Bobigny

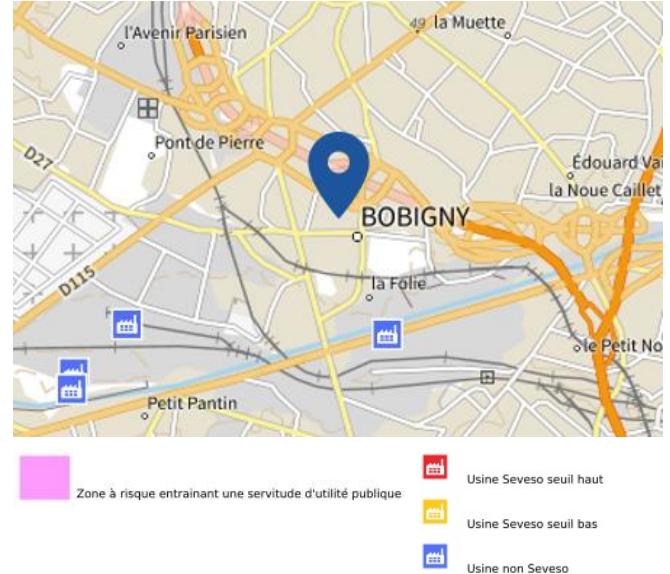
Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
SITREM	Non Seveso
EQUINIX FRANCE SAS	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Bobigny

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Produits chimiques



Hydrocarbures

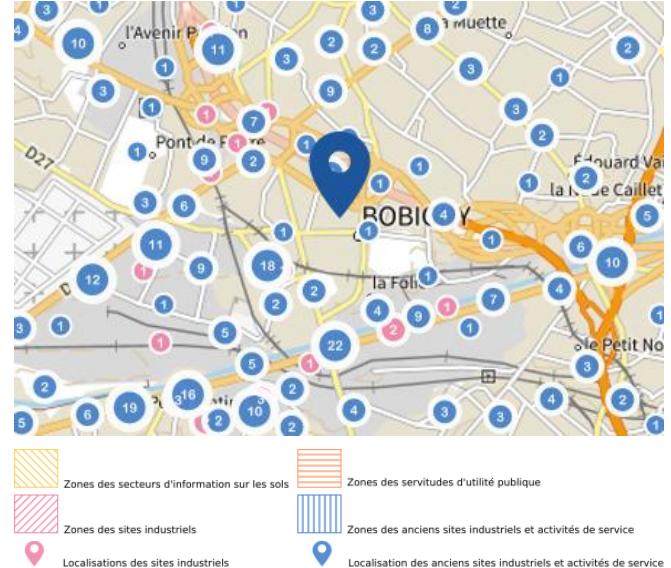


Gaz naturel

Risque de pollution des sols sur Bobigny

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.

Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

8 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP040007801	INOREC	Clôturée
SSP000907101	VALEO	Clôturée
SSP000026301	ELM Leblanc BOSCH	Clôturée
SSP62942701	Réhabilitation	Clôturée
SSP000034101	Euridep ex La Seigneurie	En cours
SSP000034601	Réhabilitation	Clôturée
SSP000025701	Johnson Diversey	Clôturée
SSP000027301	PARAMELT ex TISCO	En cours

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

147 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3894373	DECAPAGE DES METAUX ; DLI ;	Indéterminé	
SSP3894372	GARAGE ET LOCATION DE CAMIONS ET	Indéterminé	
SSP3894364	FABRICATION ET GROS DE CABLES ET	Indéterminé	
SSP3894363	CARBONISATION DE MATIERES	Indéterminé	
SSP3894362	BRIQUETERIE	Indéterminé	
SSP3894360	INDUSTRIE AERONAUTIQUE ;	Indéterminé	
SSP3894359	VENTE DE VOITURES D'OCCASION	Indéterminé	
SSP3894358	ESTAMPAGE, MATRIÇAGE	Indéterminé	
SSP3894357	LOCATION ET ENTRETIEN DE MATERIEL	Indéterminé	
SSP3894354	TOLERIE	Indéterminé	
SSP3894353	FABRICATION DE MOTOCYCLES	Indéterminé	
SSP3894347	STATION SERVICE	Indéterminé	
SSP3894336	HOPITAL ; DEPOT AZOTE ET OXYGENE ;	Indéterminé	
SSP3894335	FONDERIE DE METAUX NON FERREUX	Indéterminé	
SSP3894331	MECANIQUE ET OUTILLAGE DE	Indéterminé	
SSP3894330	VERNISSAGE	Indéterminé	
SSP3894329	FONDERIE D'ART	Indéterminé	
SSP3894328	DECOUPAGE, EMBOUTISSAGE	Indéterminé	
SSP3894327	FABRICATION ET GROS D'OUTILLAGE	Indéterminé	
SSP3894326	DECOUPAGE ; VERNISSAGE ; DLI	Indéterminé	
SSP3894325	VERNISSAGE, LAQUAGE SUR BOIS	Indéterminé	
SSP3894324	DECOUPAGE ET EMBOUTISSAGE DE	Indéterminé	
SSP3894323	RECUPERATION DE PAPIERS ET	Indéterminé	
SSP3894322	MECANIQUE ET OUTILLAGE DE	Indéterminé	
SSP3894321	CHARPENTES EN BOIS	Indéterminé	
SSP3894320	TREFILERIE	Indéterminé	
SSP3894319	DURALEX Peintures	En activité	Peinture
SSP3894318	TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS ;	Indéterminé	
SSP3894317	TRAITEMENT ELECTROLYTIQUE DES	Indéterminé	
SSP3894316	DECOUPAGE, EMBOUTISSAGE ;	Indéterminé	
SSP3894315	FABRICATION DE PIECES ET	Indéterminé	
SSP3894314	FOURRIERE ; RECUPERATION DE PIECES	Indéterminé	
SSP3894313	FABRICATION DE SIEGES	Indéterminé	
SSP3894312	TRI ET RECYCLAGE DE DECHETS DE	Indéterminé	
SSP3894311	RECUPERATION DE VIEUX FERS ET	Indéterminé	
SSP3894309	RECUPERATION DE VIEUX FERS ET	Indéterminé	
SSP3894308	RECUPERATION DE CHIFFONS	Indéterminé	
SSP3894224	TISSAGE	Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3894151	CONSTRUCTIONS MECANIQUES	Indéterminé	
SSP3894055	MIROITERIE	Indéterminé	
SSP3894042	CONSTRUCTION METALLIQUE	Indéterminé	
SSP3894041	LAMINAGE	Indéterminé	
SSP3893627	DISTRIBUTION DE CARBURANT ET	Indéterminé	
SSP3893615	CLINIQUE ; INCINERATEUR DECHETS	Indéterminé	
SSP3893612	DISTRIBUTION DE CARBURANT ET	Indéterminé	
SSP3893602	GARAGE AUTOMOBILE	Indéterminé	
SSP3893597	DECAPAGE DE VOLETS ; APPLICATION	Indéterminé	
SSP3893596	RECUPERATION DE METAUX NON	Indéterminé	
SSP3893181	RECYCLAGE DE VEHICULES	Indéterminé	
SSP3892396		Indéterminé	
SSP3892395		Indéterminé	
SSP3892394		Indéterminé	
SSP3892393		Indéterminé	
SSP3892392		Indéterminé	
SSP3892391		Indéterminé	
SSP3892390		Indéterminé	
SSP3892389		Indéterminé	
SSP3892388		Indéterminé	
SSP3892387		Indéterminé	
SSP3892386		Indéterminé	
SSP3892385		Indéterminé	
SSP3892384		Indéterminé	
SSP3892383		Indéterminé	
SSP3892382		Indéterminé	
SSP3891348		En arrêt	
SSP3891347		En arrêt	
SSP3891346		Indéterminé	
SSP3891345		En arrêt	
SSP3891344		En arrêt	
SSP3891343		Indéterminé	
SSP3891342		Indéterminé	
SSP3891341		En arrêt	
SSP3891340		Indéterminé	
SSP3891339		Indéterminé	
SSP3891338		Indéterminé	
SSP3891337		En arrêt	
SSP3891336		En arrêt	
SSP3891335		Indéterminé	
SSP3891334		En arrêt	
SSP3891333		Indéterminé	
SSP3891332		Indéterminé	
SSP3891331		En arrêt	
SSP3891330		En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3891329		En arrêt	
SSP3891328		Indéterminé	
SSP3891327		Indéterminé	
SSP3891326		Indéterminé	
SSP3891325		En arrêt	
SSP3891324		Indéterminé	
SSP3891323		En arrêt	
SSP3891322		Indéterminé	
SSP3891321		En arrêt	
SSP3891320		Indéterminé	
SSP3891319		En arrêt	Traitements et revêtement des métaux
SSP3891318		Indéterminé	
SSP3891317		En arrêt	
SSP3891316		En arrêt	
SSP3891315		En arrêt	
SSP3891314		Indéterminé	
SSP3891313		Indéterminé	
SSP3891312		En arrêt	
SSP3891311		En arrêt	
SSP3891310		Indéterminé	
SSP3891309		En arrêt	
SSP3891308		En arrêt	
SSP3891307		Indéterminé	
SSP3891306		En arrêt	
SSP3891305		Indéterminé	
SSP3891304		En arrêt	
SSP3891303		En arrêt	
SSP3891302		En arrêt	
SSP3891301		Indéterminé	
SSP3891300		En arrêt	
SSP3891299		En arrêt	
SSP3891298		En arrêt	
SSP3891297		Indéterminé	
SSP3891296		En arrêt	
SSP3891295		Indéterminé	
SSP3891294		En arrêt	
SSP3891293		En arrêt	
SSP3891292		En arrêt	
SSP3891291		Indéterminé	
SSP3891290		Indéterminé	
SSP3891289		Indéterminé	
SSP3891288		En arrêt	
SSP3891287		En arrêt	
SSP3891286		En arrêt	
SSP3891285		En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3891284		Indéterminé	
SSP3891283		Indéterminé	
SSP3891282		En arrêt	
SSP3891281		En arrêt	
SSP3891280		Indéterminé	
SSP3891279		En arrêt	
SSP3891278		En arrêt	
SSP3891277		Indéterminé	
SSP3891276		Indéterminé	
SSP3891275		En arrêt	
SSP3891274		En arrêt	
SSP3891273		En arrêt	
SSP3891272		Indéterminé	
SSP3891271		En arrêt	
SSP3891270		En arrêt	
SSP3891269		Indéterminé	
SSP3891268		Indéterminé	
SSP3891267		En arrêt	
SSP629827	CARMINE & Cie SA	En arrêt	



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation
OU IDENTIFIEZ un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC** de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÈTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

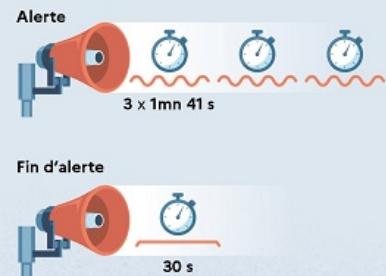
QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation
- EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE respirez à travers un linge humide
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr